

Contributions des forêts du Canada aux objectifs de développement durable faisant l'objet d'un examen en 2018

Rapport présenté au Forum des Nations Unies sur les forêts

1. Résumé et messages clés

Les forêts sont essentielles pour le développement durable. Le rapport qui suit décrit la contribution des forêts du Canada aux objectifs de développement durable des Nations Unies, et illustre la façon dont le Canada se sert de la gestion durable des forêts pour s'assurer que ses forêts procurent une série d'avantages environnementaux, sociaux, économiques et culturels pour les générations actuelle et futures. Il a été préparé à la demande du Forum des Nations Unies sur les forêts en guise de contribution à l'examen en 2018 des objectifs de développement durable 6 (eau), 7 (énergie), 11 (villes durables), 12 (production et consommation durables), 15 (écosystèmes terrestres) et 17 (partenariats pour le développement). Un objectif clé consiste à montrer clairement que, même si l'objectif de développement durable 15 est le seul qui soit spécifique aux forêts, les forêts ont un rôle à jouer dans la réussite du programme de 2030 dans son ensemble, notamment les objectifs de développement durable faisant l'objet d'un examen en 2018. Ce rapport vise à démontrer cette pertinence en mettant en évidence certaines interventions, études et approches menées par les intervenants canadiens afin de soutenir les objectifs indiqués plus haut. Plusieurs exemples fournis dans ce rapport soutiennent plus d'un des objectifs et cibles connexes à l'étude.

Messages clés

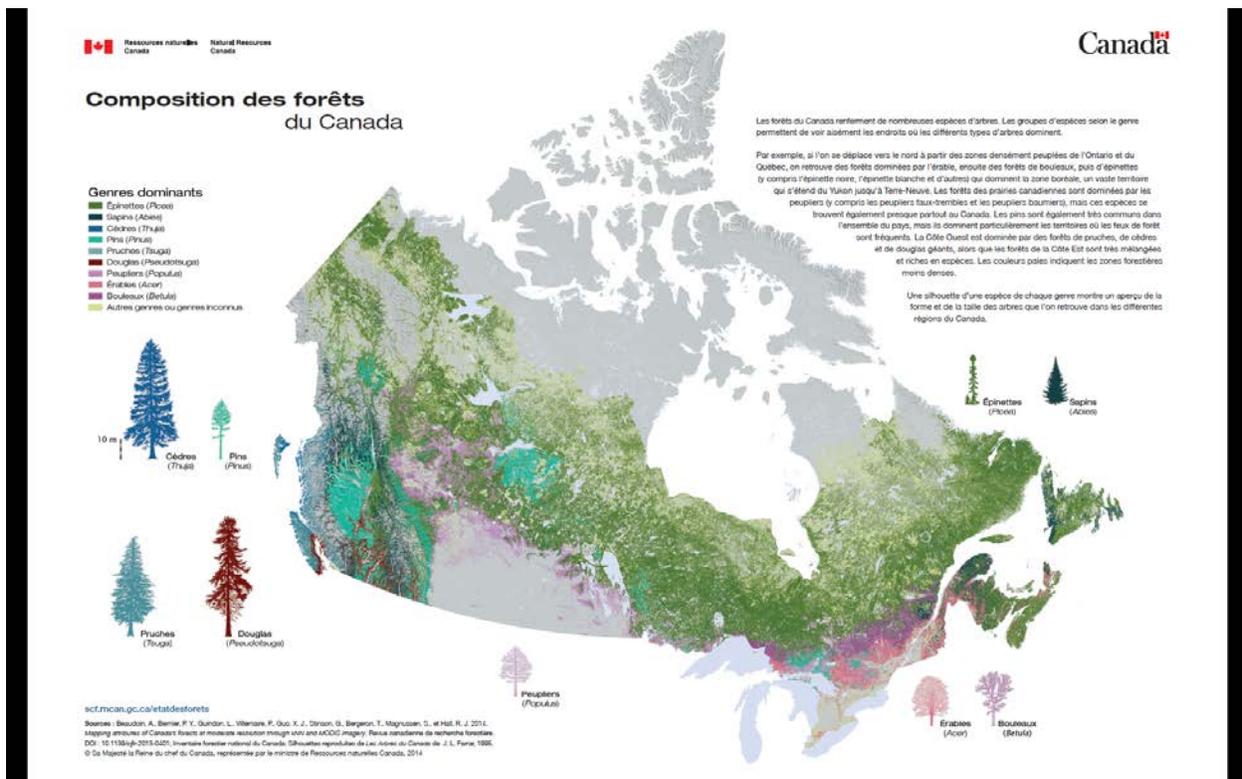
- Les forêts sont essentielles pour le développement durable et l'atteinte des objectifs de développement durable
- Les forêts et les arbres fournissent une série de services essentiels comme de l'eau potable et des sols stables pour la production alimentaire
- La gestion durable des forêts et la croissance économique ne sont pas diamétralement opposées. Elles peuvent fonctionner en tandem pour donner un scénario gagnant pour tous
- Les forêts contribuent directement à réduire les impacts nocifs des villes sur l'environnement et la santé, et améliorer la résilience aux catastrophes naturelles
- C'est essentiel d'avoir des données fiables et uniformes pour mesurer la réussite des contributions forestières à l'atteinte des objectifs de développement durable

2. Introduction

En 2015, les États membres des Nations Unies, dont le Canada, ont adopté le Programme de développement durable pour 2030. Le Programme comporte 17 objectifs de développement durable et 169 cibles connexes visant à améliorer le bien-être social, économique et environnemental du monde d'une manière durable. Les forêts joueront un rôle essentiel dans l'atteinte de ces objectifs. Les forêts purifient l'air et l'eau; fournissent de la nourriture, des abris, des énergies renouvelables, du bois d'œuvre et des emplois; ainsi que des avantages récréatifs et culturels.

Étant donné que les forêts recouvrent 30 % de la surface terrestre, l'amélioration de la gestion durable des forêts peut avoir des répercussions positives importantes sur les objectifs de développement durable. Au Canada, les forêts occupent une superficie de 347 millions d'hectares, soit environ 9 % de la couverture forestière du monde¹. La gestion durable des forêts est basée sur des lois et des règlements rigoureux, des études scientifiques, des indicateurs, une planification et la participation du public. La majorité des politiques et des lois qui régissent les activités forestières sont élaborés et administrés par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

D'une nature dynamique, les forêts du Canada compensent en grande partie les pertes considérées comme temporaires avant tout en raison des nuisances naturelles comme les incendies et les insectes. Ces nuisances font partie du cycle naturel de la régénération des forêts du Canada.



¹ <http://cfs.nrcan.gc.ca/pubwarehouse/pdfs/38872.pdf>

Le Canada s'est aussi doté d'une multitude de politiques, programmes et outils afin d'assurer la durabilité de ses forêts, ce qui contribue directement et indirectement aux objectifs de développement durable. Dans bien des cas, les connaissances et l'expertise technique qui sous-tendent ces programmes et outils sont mis gratuitement à la disposition d'autres pays.

Nous décrivons plus loin, en termes généraux, l'état des forêts au Canada afin de mettre en contexte l'examen plus détaillé des objectifs de développement durable qui suit.

2.1. Description générale — Forêts et ressources forestières

Les emplois et les autres avantages économiques que procure le secteur des forêts sont essentiels pour de nombreuses collectivités rurales et ont des répercussions positives sur les Autochtones du Canada. En 2016, le secteur des forêts a rapporté 23,1 milliards de dollars à l'économie du Canada, tout en faisant travailler 211 075 Canadiens et Canadiennes et en procurant 95 000 emplois indirects supplémentaires². Le secteur des forêts est un des plus gros employeurs d'Autochtones au Canada, dont 9 700 d'entre eux travaillaient directement pour l'industrie en 2016³.

Le Canada abrite 28 % de la zone boréale du monde et c'est là que se trouvent la plupart de nos terres forestières. La zone boréale du Canada est importante pour l'économie du pays basée sur les ressources, et ses écosystèmes fournissent de nombreux systèmes culturels et d'approvisionnement, de réglementation et de soutien.

L'âge moyen des forêts du Canada augmente d'est en ouest. Cette tendance reflète les différences dans la fréquence des perturbations naturelles et les variations dans la longévité des espèces. On assiste aussi à une évolution généralisée des feuillus vers une dominance des résineux en raison du vieillissement des peuplements forestiers.

Initiative de foresterie autochtone

L'Initiative de foresterie autochtone est un programme de financement qui soutient la participation des Autochtones à l'industrie forestière du Canada. Elle finance des projets qui encouragent le développement économique basé sur les forêts et la croissance d'une main-d'œuvre autochtone qualifiée. Depuis 2011, l'Initiative de foresterie autochtone a accordé plus de 10 millions de dollars de financement à 59 projets menés par plus de 112 collectivités autochtones partout au pays. Voici quelques-uns de ces projets :

- Le Conseil des Teslin Tlingit a reçu un financement pour l'achat de neuf chaudières à biomasse. Le recours à un approvisionnement durable de biomasse forestière locale va créer des emplois permanents et procurer des avantages économiques et sociaux, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- La Première Nation des Pacheedaht a effectué une évaluation du budget carbone de ses territoires forestiers et de ses terres potentiellement visées par un traité dans le but de créer éventuellement un nouveau système économique à partir du carbone capturé dans les arbres de leur territoire ancestral.

² <http://cfs.nrcan.gc.ca/pubwarehouse/pdfs/38872.pdf>

³ Ibid.

Le Canada est un des rares pays du monde à avoir de vastes étendues de zones naturelles intactes⁴, et la superficie totale protégée au pays continue de s'étendre. Les parcs nationaux et provinciaux, les réserves nationales de faune, les sanctuaires d'oiseaux migrateurs, et les réserves fauniques et écologiques sont des exemples de zones protégées.

2.2. Gestion durable des forêts au Canada

La gestion durable des forêts est une façon d'utiliser et d'entretenir les forêts afin de préserver à la longue leur valeur et leurs avantages environnementaux, sociaux et économiques. Le Canada est un chef de file mondial de la gestion durable des forêts, qu'il applique à l'ensemble des forêts publiques du pays, lesquelles représentent environ 92 % des terres forestières du Canada. Il s'agit d'un engagement important qui garantit au marché international que les produits forestiers du Canada proviennent de forêts qui sont gérées d'une manière durable.

Les forêts du Canada sont pour l'essentiel (90 %) la propriété des gouvernements provinciaux et territoriaux qui les gèrent pour le compte de la population canadienne comme terres publiques; 2 % appartiennent aux Autochtones et les 6 % restants sont privées. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont tous adopté des lois et des règlements pour la protection et la gestion de leurs forêts respectives. Voici les différents niveaux de responsabilité :

- Gouvernement fédéral : négoce des produits forestiers et relations connexes au niveau international; cadres de réglementation nationaux; accords internationaux liés aux forêts; affaires autochtones concernant la gestion des terres de réserve; gestion des terres forestières fédérales comme les parcs nationaux; et rapports nationaux.
- Gouvernements provinciaux et territoriaux : lois, règlements, application et politiques liés à la gestion des forêts; attribution de bois d'œuvre; et inventaire des forêts.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se partagent la responsabilité des sciences et technologies forestières et de la réglementation environnementale. Par exemple, l'Inventaire forestier national – un système conjoint de collecte de données – fournit des renseignements sur les forêts du Canada pour orienter les politiques, faire des projections, et remplir les engagements régionaux, nationaux et internationaux en matière de reddition de comptes.

Au Canada, les décisions et les activités liées à la gestion des forêts sont basées sur des études scientifiques, des processus de planification rigoureux et des consultations publiques. Afin de soutenir ces décisions et activités, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont dotés de lois, de règlements et de politiques afin d'instaurer des normes et des pratiques de gestion durable à l'échelle du pays.

⁴ <https://www.ec.gc.ca/ap-pa/default.asp?lang=Fr&n=989C474A-1>

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont convenu depuis longtemps que les forêts et leurs nombreuses ressources sont essentielles à bien des égards pour le bien-être à long terme de l'environnement, des collectivités et de l'économie du Canada. La gestion durable des forêts est donc essentielle pour le Canada, non seulement pour compenser les utilisations concurrentielles à court terme, mais aussi pour faire en sorte que nous puissions faire profiter les générations à venir des avantages que procurent les forêts. La gestion durable de nos forêts est aussi essentielle d'un point de vue global.

La collaboration entre les provinces et territoires donne des résultats

Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) représente une pratique exemplaire de collaboration entre les provinces et territoires, car ses membres collaborent pour régler les questions d'intérêt commun. Les membres du Conseil ont développé, par l'entremise de mécanismes de collaboration comme des groupes de travail, des groupes d'étude et des ateliers, un certain nombre d'outils pour soutenir et renforcer les efforts de gestion durable des forêts. Cette coopération est hautement avantageuse, car elle permet aux provinces et territoires de s'attaquer aux enjeux d'une façon qu'ils ne seraient pas en mesure de faire individuellement. Bon nombre de leurs rapports sont consultés pour élaborer des politiques et des pratiques forestières à l'échelle du Canada. Par exemple, il est essentiel de s'adapter aux changements climatiques pour que le secteur des forêts au Canada demeure résilient et dynamique et que l'industrie forestière continue de soutenir la concurrence du marché mondial. C'est la raison pour laquelle le groupe de travail sur les changements climatiques du CCMF a été créé en 2008. Ce groupe est à l'origine d'un certain nombre de publications et d'outils visant à procurer aux intervenants du secteur des forêts des moyens ultramodernes et des connaissances nouvelles qui leur permettront d'évaluer les vulnérabilités, les risques et les débouchés associés aux changements climatiques, notamment la perte du couvert forestier.

Les compagnies forestières qui veulent récolter du bois sur les terres publiques doivent développer des plans de gestion des forêts qui sont conformes aux lois forestières et conformes aux principes de gestion durable des forêts. Les entreprises doivent aussi consulter le public, l'industrie et les experts pour s'assurer que les plans incluent des mesures visant à préserver la santé de l'écosystème et à créer des débouchés économiques pour les collectivités.

La récolte annuelle de bois d'œuvre au Canada représente moins de 0,5 % de la superficie totale des forêts. En revanche, en 2015, environ 5 % des forêts du Canada ont été endommagés par des insectes et environ 0,4 % ont été détruits par des incendies⁵. La récolte de bois d'œuvre, les infestations d'insectes et les incendies ne provoquent pas une déforestation, car les zones touchées seront replantées comme l'exige la loi ou se régénéreront naturellement. Les autres causes de la perte du couvert forestier, comme l'expansion agricole, l'urbanisation et les infrastructures, entraînent une déforestation du fait que les forêts sont à présent utilisées à d'autres fins. La déforestation et la restauration sont traitées plus longuement au chapitre 7.

⁵ <http://cfs.nrcan.gc.ca/pubwarehouse/pdfs/38872.pdf>

3. Objectif 6 : « Eau propre et assainissement »

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Ce chapitre met en évidence la contribution des forêts du Canada à l'objectif de développement durable 6.6 : « ... protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs »

3.1. Forêts et écosystèmes aquatiques

La rareté de l'eau constitue une menace sérieuse pour la croissance économique et la stabilité dans le monde. Ce problème est exacerbé par les changements climatiques⁶. Jusqu'à 80 % de la population du globe pourrait vivre dans des régions frappées par une insécurité liée à l'eau. On estime que, au cours de la prochaine décennie, 1,8 milliard de personnes vivront dans des régions qui souffrent d'une « raréfaction absolue de l'eau absolue » et près des deux tiers de la population mondiale pourraient vivre dans des conditions de stress hydrique⁷. La disponibilité de l'eau potable pourrait réduire jusqu'au deux tiers l'accès à l'eau dans les villes d'ici 2050.

Les trois quarts de l'eau douce accessible dans le monde proviennent de bassins versants forestiers et de zones humides⁸. Il existe un lien étroit entre les forêts et l'approvisionnement en eau potable. Les forêts augmentent la qualité et la quantité de l'eau en interceptant l'humidité atmosphérique, ce qui contribue à la formation de nuages (et par la suite de pluie) et en « refaisant les réserves » d'eau souterraine⁹.

⁶ Groupe de la Banque mondiale, « [Selon la Banque mondiale, la raréfaction de l'eau exacerbée par le changement climatique pourrait amener certaines régions à accuser un recul de la croissance économique de l'ordre de 6 %](#) », communiqué de presse, Washington D.C., 3 mai 2016.

⁷ Convention sur la diversité biologique. [La sécurité de l'approvisionnement en eau dépend des forêts et des zones humides](#), communiqué de presse, Montréal, 2 février 2011.

⁸ [Programme sur les forêts et l'eau](#), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dernière modification le 21 mars 2016.

⁹ Ibid.

Stratégie de conservation des terres humides en Ontario

Les terres humides assurent la transition entre la terre et l'eau, et elles font partie des habitats les plus productifs et les plus diversifiés de la Terre. Les terres humides de l'Ontario sont des points névralgiques de biodiversité et constituent un habitat important pour une grande variété de végétaux, d'oiseaux, d'insectes, d'amphibiens, de poissons et d'autres animaux, dont de nombreuses espèces en péril. Elles procurent, en outre, à la population ontarienne une panoplie de services écosystémiques qui influent sur les bienfaits économiques et concourent à sa qualité de vie élevée. Ces bienfaits comprennent, entre autres, une abondance d'eau potable, l'atténuation des effets d'inondations, de la sécheresse et de l'érosion, un effet modérateur sur les conditions climatologiques, une atténuation des changements climatiques, des possibilités d'activités récréatives et d'autres bienfaits sociaux, culturels et spirituels.

Inspirée de plus de 30 ans d'évolution des politiques et des partenariats liés aux terres humides, la *stratégie de conservation des terres humides en Ontario (2017-2030)* constitue un cadre de coordination stratégique qui orientera l'avenir de la conservation des terres humides à l'échelle de la province. Elle vise à créer pour le gouvernement comme pour les habitants de l'Ontario une vision commune et une voie à suivre qui faciliteront la concrétisation de grandes réalisations, avec plus d'efficacité et d'efficacités. La stratégie servira de point de départ à de nouveaux engagements et à de nouvelles mesures en matière de conservation, qui accroîtront les efforts déployés par l'Ontario pour protéger les terres humides.

Cette stratégie comprend des orientations stratégiques, des objectifs et des résultats escomptés, ainsi que les mesures que le gouvernement de l'Ontario prendra d'ici 2030 pour améliorer les terres humides à l'échelle de la province. Il sera notamment question d'accroître les connaissances et la compréhension des écosystèmes des terres humides et de sensibiliser davantage la population à l'importance des terres humides. Cela comprendra également l'élaboration de politiques rigoureuses et efficaces relativement aux terres humides, l'encouragement de la coopération dans tous les ordres de gouvernement et d'un appui à l'établissement de partenariats stratégiques pour assumer la responsabilité partagée que constitue la conservation des terres humides. Ensemble, ces mesures aideront l'Ontario à mettre fin à la perte nette de terres humides dans la province.

La protection des forêts, qui consiste notamment à aider à les restaurer et à les régénérer, est une façon essentielle de protéger l'eau potable dont les êtres humains dépendent pour leurs besoins domestiques, agricoles, industriels et écologiques¹⁰.

3.2. Zones protégées

Au Canada, le réseau de zones protégées inclut les parcs et les réserves créés par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones. Le Conseil canadien des aires écologiques tient un Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC) national, qui fait un suivi et rend compte de l'état des zones protégées du Canada d'une manière continue,

¹⁰ <http://www.fao.org/in-action/forest-and-water-programme/fr/>

uniforme et fiable. Les rapports et les ensembles de données du SRSAC (notamment les fichiers SIG) sont disponibles en ligne¹¹.

En date de 2016, il y avait 10,6 % (1,05 million de km²) de l'aire terrestre au Canada (terres et eau douce) et 0,98 % (55 000 km²) de son territoire marin qui étaient protégés¹². Au cours des 20 dernières années, la superficie totale protégée a augmenté de près de 70 % et, au cours des 5 dernières années, elle a connu une hausse de 8 %¹³.

La zone forestière protégée du Canada représente environ 23,7 millions d'hectares¹⁴ – ou près d'un quart – des quelque 105 millions d'hectares¹⁵ d'aires terrestres (terres et eau douce) du pays officiellement reconnues comme étant protégées.

L'état de protection forestière est évalué à l'aide du SRSAC en combinant les données de l'Inventaire forestier national du Canada.¹⁶ Près de 7 % des 347 millions d'hectares de forêts du Canada sont protégés (notamment les aires protégées de catégories Ia, Ib, II, III et IV de l'UICN), contribuant directement à l'objectif de développement durable 6.

Les renseignements fournis dans ce chapitre contribuent aussi directement ou indirectement aux objectifs de développement durable 2, 3, 13, 11 et 15; aux objectifs d'Aichi sur la biodiversité 5, 7, 11 et 14; et aux objectifs 1 et 3 du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts

4. Objectif 7 : Énergie propre et à un coût abordable »

Garantir l'accès à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Ce chapitre met en évidence la contribution des forêts du Canada à l'objectif de développement durable 7, en particulier le point 7.1 : « ... garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. » Dans le contexte de la forêt canadienne, cet objectif est démontré grâce au travail que nous accomplissons pour la bioéconomie forestière, même s'il ne s'agit pas du seul exemple.

¹¹ <http://www.ccea.org/carts/>

¹² <http://www.ccea.org/carts-reports/>

¹³ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-protgees.html>

¹⁴ Cette superficie est déterminée à l'aide de l'Inventaire forestier national et le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC), et elle est basée sur la base de données principale révisée de 2006 de l'Inventaire forestier national.

¹⁵ <https://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=fr&n=478A1D3D-1>

¹⁶ <https://nfi.nfis.org/fr/standardreports>

4.1 Bioénergie

La bioéconomie forestière fait référence à l'activité économique que génère la conversion de ressources forestières renouvelables gérées de manière durable en produits et services à valeur ajoutée au moyen de processus novateurs et utilisés à d'autres fins. Les attributs essentiels d'une bioéconomie en santé sont le fait qu'elle est basée sur les connaissances, concurrentielle, innovatrice et durable. L'engagement du Canada à promouvoir la bioéconomie a été démontré en septembre 2017, quand les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada responsables des forêts ont adopté un *Cadre de la bioéconomie forestière pour le Canada* (disponible à www.ccfm.org) étayé par des pratiques de gestion durable des forêts.

Le Canada possède la plus importante quantité de biomasse par habitant du monde¹⁷ et représente 6,5 % du potentiel bioénergétique théorique mondial¹⁸. La biomasse forestière peut être transformée de bien des façons, outre les produits forestiers traditionnels comme le bois d'œuvre et le papier.

Les résidus forestiers (p. ex., cimes, branches et résidus industriels comme les copeaux et la sciure) ont été pendant des décennies une source de biomasse considérable pour la production énergétique de l'industrie forestière. Aujourd'hui, l'[énergie de la biomasse](#) (ou « bioénergie ») présente beaucoup plus d'intérêt en tant que solution de rechange renouvelable et avantageuse du point de vue environnemental à l'énergie provenant des combustibles fossiles. Par exemple, le Canada examine avec ses partenaires la possibilité d'utiliser la biomasse pour produire une partie de l'énergie dont a besoin l'industrie des sables bitumineux, ce qui permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par l'exploitation des sables bitumineux. Entre 2004 et 2014, les émissions de carbone de l'industrie forestière ont également diminué de 49 %¹⁹. Cela tient en partie au fait qu'elle a réduit sa dépendance aux combustibles fossiles en ayant davantage recours à la bioénergie. En 2014, la bioénergie a compté pour 56 % de la consommation d'énergie de l'industrie forestière, en hausse de 43 % par rapport à 1990²⁰, ce qui a contribué à améliorer davantage la durabilité.

La bioéconomie des forêts du Canada est appelée à jouer un rôle essentiel dans la transition vers une économie moderne à faibles émissions de carbone, ce qui contribuera davantage à améliorer la durabilité.

Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement canadien va continuer à diversifier et à moderniser les systèmes de production d'énergie et de chaleur du Canada grâce à des investissements et à de

¹⁷ Most biomass per capita: Biomass Innovation: Canada's Leading Cleantech Opportunity for Greenhouse Gas Reduction and Economic Prosperity. Tiré de http://biocleantech.ca/Biomass_GHGEconomy_Canada_2016.pdf

¹⁸ Rogner, H.-H., Aguilera, R. F., Archer, C., Bertani, R., Bhattacharya, S. C., Dusseault, M. B., Yakushev, V. (2012). Chapitre 7 – Energy Resources and Potentials. In *Global Energy Assessment – Toward a Sustainable Future*. New York (NY): Cambridge University Press et International Institute for Applied Systems Analysis

¹⁹ <http://cfs.nrcan.gc.ca/pubwarehouse/pdfs/38872.pdf>

²⁰ Ibid.

l'innovation. Cela facilitera, en fin de compte, le développement et la commercialisation de l'énergie propre et son accès à tous les Canadiens et Canadiennes, ce qui contribuera directement à l'atteinte de l'objectif de développement durable 7. Par exemple, le budget fédéral de 2017 a investi 220 millions de dollars dans des programmes destinés à réduire la dépendance au diesel utilisé pour le chauffage et l'alimentation énergétique des collectivités éloignées du Canada. Il y a au Canada jusqu'à 235 collectivités éloignées qui dépendent du diesel comme principale source énergétique pour l'électricité et le chauffage.

Les renseignements fournis dans ce chapitre contribuent aussi directement ou indirectement aux objectifs de développement durable 1, 9, 11, 12, 13 et 15; aux objectifs d'Aichi sur la biodiversité 4, 7 et 8; et aux objectifs 1, 2 et 3 du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.

5. Objectif 11 : « Villes et communautés durables »

Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sécuritaires, résilients et durables.

Ce chapitre, qui met en évidence quelques contributions des forêts du Canada à l'objectif de développement durable 11, cible particulièrement ce qui suit :

- 11.6 : « ... réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets »
- 11.7 : « ... assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs »
- 11(B) : « ... accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux »

5.1. Constructions en bois

Les matériaux en bois utilisent, tout au long de leur cycle de vie, moins d'énergie et émettent moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques que les matériaux traditionnels énergivores. L'utilisation du bois réduit l'empreinte carbone globale de la plupart des édifices, ce qui aide le Canada à tenir ses engagements en vertu du Programme de 2030 et à atteindre les objectifs connexes, les cibles de changements climatiques et les engagements pris à long terme dans le cadre de l'Accord de Paris. Les bâtiments en bois offrent aussi plus de sécurité et de stabilité que les matériaux de construction inflexibles lorsque surviennent des catastrophes naturelles (c.-à-d. séismes).

Depuis 2007, le gouvernement du Canada soutient la recherche et le développement de nouvelles générations de produits en bois afin de reconnaître l'importance du secteur des forêts dans les efforts pour atténuer les changements climatiques. Cette recherche a mené à la révision du Code national du bâtiment du Canada dont l'édition de 2015 autorise les constructions à ossature de bois pouvant atteindre six étages dans les immeubles de hauteur moyenne (elles étaient initialement limitées à quatre étages). Le gouvernement du Canada a investi un total de cinq millions de dollars entre 2013 et 2017 pour soutenir deux projets de démonstration de bâtiments en bois de grande hauteur dans le cadre de l'*Initiative de démonstration de bâtiments en bois de grande hauteur* (IDBBGH). L'initiative a donné lieu à la construction du plus haut bâtiment en bois hybride du monde de 18 étages, la résidence d'étudiants Brock Commons Tallwood House à l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver, et à celle du projet d'écocondos Origine au Québec, qui est appelé à devenir le plus haut immeuble en copropriété en bois massif d'Amérique du Nord.

Le gouvernement du Canada poursuit son approche proactive et s'appuie sur le succès de projets de démonstration antérieurs en lançant le *Programme de construction verte en bois (CVBois)*. CVBois est un programme de 39,8 millions de dollars sur quatre ans, qui vise à soutenir l'utilisation du bois dans des projets de construction non traditionnels comme des bâtiments de grande hauteur, des édifices commerciaux de faible hauteur et des ponts dans le cadre des efforts du gouvernement pour faire du Canada un chef de file dans l'économie mondiale à faibles émissions de carbone. CVBois va aussi faciliter la révision des versions de 2020 et 2025 du Code national du bâtiment du Canada afin de permettre la construction de bâtiments en bois de grande hauteur de 12 étages ou davantage, alors que la limite actuelle est de 6 étages, et d'aider à développer des outils pour aider les concepteurs et les constructeurs. Le financement est assuré par les provinces afin de préparer les renseignements techniques nécessaires pour soutenir les changements à leur propre code.

La [*Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada \(SFDD\)*](#) principal instrument de planification et de production de rapports sur le développement durable du gouvernement national. Elle établit les priorités en matière de développement durable, fixe les objectifs et les cibles, et définit les mesures à prendre pour les atteindre. La SFDD de 2016–2019 énonce ce que le Canada va faire pour promouvoir en l'espace de trois ans une croissance propre, assurer la santé des écosystèmes, et bâtir des collectivités sécuritaires, sûres et durables.

En réponse à la Stratégie, le gouvernement du Canada prend des mesures pour s'assurer de donner l'exemple lorsqu'il s'agit des pratiques et politiques d'approvisionnement, de construction et d'exploitation afin de réduire l'empreinte écologique des bâtiments fédéraux.

5.2. Foresterie urbaine : Offrir un accès universel à des espaces inclusifs, accessibles, verts et publics

Les arbres dans les zones urbaines procurent de nombreux avantages sanitaires, environnementaux et écologiques aux habitants des villes et localités partout au Canada. Les investissements dans les infrastructures vertes (arbres, végétation, espaces verts et parcs) des zones urbaines, qui sont considérés comme prioritaires par le gouvernement du Canada, peuvent aider à résoudre de nombreux enjeux comme l'atténuation des îlots de chaleur urbains, la réduction des inondations localisées, la baisse des taux de maladies chroniques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une baisse de la consommation d'énergie. Par exemple, les arbres, lorsqu'ils sont plantés d'une façon stratégique autour des bâtiments, peuvent réduire de 30 % les coûts de refroidissement et de 20 % à 50 % ceux de chauffage.

La majorité des villes du Canada ont des services de foresterie urbaine qui gèrent activement et améliorent la santé de la canopée des arbres dans les limites de leurs villes. Au cours de la dernière décennie, bon nombre des plus grandes villes du Canada ont préparé et mis en place des plans de gestion des forêts urbaines en réponse aux menaces qui pèsent sur les arbres urbains, notamment de nouvelles maladies et organismes nuisibles. Ces plans fournissent une orientation stratégique sur la meilleure façon de gérer la santé de la canopée des arbres. En outre, de nombreux organismes communautaires à but non lucratif au Canada (p. ex., Soverdi à Montréal, Evergreen à Toronto et TreeKeepers à Vancouver) complètent les opérations municipales en aidant les résidents à planter de nouveaux arbres sur des terrains privés et publics.

Partout au Canada, des collectivités ont déterminé les études essentielles dont elles ont besoin en science des forêts urbaines afin de mieux gérer les problèmes de santé des forêts urbaines et de climat liés aux arbres urbains. Cela inclut une diversité de sujets comme l'incidence des insectes et des maladies sur les forêts urbaines, et l'impact des arbres sur la santé humaine et la pollution, et la gestion des organismes nuisibles et des maladies²¹. En réponse, le Canada explore des occasions de soutenir l'étude des forêts urbaines, notamment l'élaboration de projets pilotes dans lesquels divers ordres de gouvernement pourraient collaborer avec des organismes communautaires et d'autres

Arbres Canada

Au cours des 25 dernières années, arbres Canada a encouragé les collectivités, les gouvernements, les sociétés et les particuliers à rendre leur environnement plus vert et plus sain. Arbres Canada est le seul organisme non gouvernemental à mettre l'accent sur les forêts urbaines selon une perspective nationale. Arbres Canada soutient et encourage le développement de programmes de forêts urbaines au Canada et s'efforce de sensibiliser les intervenants canadiens aux avantages environnementaux que les arbres procurent.

²¹ Larouche, Jacques. 2016. Foresterie urbaine : recensement mondial des publications, situation actuelle et besoins de recherche des municipalités canadiennes. Mémoire de maîtrise en sciences forestières. Université Laval, Québec (Qc), Canada, 12- . P

intervenants pour faire l'essai de nouvelles techniques de gestion des arbres urbains et mesurer leur incidence sur la santé des Canadiens et Canadiennes à la longe.

Des travaux sont aussi en cours pour trouver des pratiques exemplaires et des outils pouvant aider les collectivités à réduire les îlots de chaleur urbains, mener des études sur les arbres urbains, améliorer la santé humaine et se préparer aux changements climatiques. Plusieurs universités et collèges communautaires du Canada ont aussi créé des programmes de foresterie urbaine avec des universitaires mondialement reconnus qui sont chargés de préparer une nouvelle génération d'experts-forestiers urbains canadiens.

5.3. Plans intégrés pour l'efficacité, l'atténuation et l'adaptation des ressources aux changements climatiques

Le budget fédéral de 2017 présente les plans à long terme du Canada pour les [communautés conçues pour l'avenir](#).

L'initiative va fournir un financement de 20,5 milliards de dollars pour financer le développement de villes intelligentes, améliorer les transports publics, adopter des sources d'énergie plus propres et investir dans des infrastructures vertes dans les villes et localités du Canada. Ces mesures sont réduire les émissions de gaz à effet de serre et créer des villes avec des infrastructures qui peuvent contribuer à atténuer les changements climatiques et la résilience à ceux-ci.

De plus, les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté en 2016 le [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#). Le cadre énonce les mesures nécessaires pour réduire les gaz à effet de serre et leur contribution à une croissance propre et à la résilience aux changements climatiques. Le Cadre pancanadien comporte quatre piliers (tarification de la pollution par le carbone, mesures complémentaires pour réduire les émissions de GES, adaptation et résilience aux changements climatiques, et technologies propres et innovation). Les forêts et le secteur forestier du Canada peuvent facilement contribuer à l'atteinte des quatre piliers grâce à une gestion durable des forêts, une utilisation accrue du bois pour la construction et la bioénergie basée sur les forêts.

Les programmes élaborés en vertu du Cadre vont contribuer à l'adaptation, à l'atténuation et à la résilience aux changements climatiques dans les villes et établissements humains du Canada, comme l'explique le chapitre 4.

Qu'il s'agisse de faire des constructions en bois, d'améliorer et de promouvoir les arbres et forêts urbains, ou de réagir aux priorités nationales, les forêts contribuent directement à réduire les impacts des villes sur l'environnement et la santé, et à améliorer la résilience aux catastrophes naturelles. Les forêts doivent faire partie intégrante de l'objectif de développement durable 11 en faisant partie du processus de planification des collectivités rurales et urbaines qui cherchent à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter.

Les renseignements fournis dans ce chapitre contribuent aussi directement ou indirectement aux objectifs de développement durable 3, 8, 9, 12, 13 et 15; et aux objectifs 1, 2, 3 et 5 du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.

6. Objectif 12 : « Consommation et production responsables »

Veiller à ce que les modèles de consommation et de production soient responsables.

Les responsabilités du Canada en matière de gestion des forêts sont environnementales, économiques, sociales et culturelles. Le Canada est d'abord et avant tout responsable de voir à la santé et à la durabilité environnementales de ses forêts pour qu'elles puissent continuer d'avoir un impact positif sur les objectifs économiques et sociaux du Canada. Il veille, grâce à ses pratiques en matière de gestion durable des forêts à la conservation de ses terres forestières et à la récolte durable (consommation et utilisation) de ses ressources forestières.

Ce chapitre, qui examine quelques contributions des forêts du Canada à l'objectif de développement durable 12, cible particulièrement ce qui suit :

- 12.2 : « ... parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles »
- 12.6 : « Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité »
- 12.7 : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales »
- 12.A : « Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables »

6.1. Lois, règlements et régénération forestiers

Le taux de déforestation du Canada a diminué au cours des 25 dernières années, la perte étant passée de 63 100 hectares en 1990 contre 34 100 hectares en 2015²². Le Canada possède une grande part de la forêt mondiale, mais il compte pour seulement 0,3 % de la déforestation du globe²³.

En vertu des lois provinciales et territoriales, toutes les zones cultivées sur les terres publiques doivent être régénérées par des moyens naturels ou artificiels (c.-à-d. Plantation et ensemencement) ou un mélange des deux. La régénération réussie des zones cultivées fait en sorte

²² <http://cfs.nrcan.gc.ca/pubwarehouse/pdfs/38872.pdf>

²³ Ibid.

que les terres forestières continuent à produire de la fibre de bois et à fournir des services essentiels pour les écosystèmes, comme le stockage de carbone, la réglementation de la qualité et de la quantité de l'eau, un habitat pour la faune et des occasions récréatives.

Les provinces canadiennes sont en train d'élaborer des plans de gestion des forêts basés sur la science qui consistent notamment à déterminer les possibilités annuelles de coupe (PAC) afin de s'assurer que la récolte de bois n'excède pas l'approvisionnement en bois durable, autrement dit le volume de bois qui peut être récolté dans interférer avec les objectifs environnementaux, sociaux, culturels ou économiques. Les entreprises forestières sont tenues par la loi de respecter les niveaux de PAC.

L'exploitation forestière illégale n'est pas un problème majeur au Canada (en raison de ses lois et règlements rigoureux), mais elle demeure un défi pour de nombreux pays. Le Canada participe activement au Groupe d'experts de l'APEC (Coopération économique pour l'Asie-Pacifique) sur l'exploitation forestière illégale et le commerce connexe depuis sa création en 2011, en présidant le processus de planification stratégique du Groupe et comme simple participant, et en assistant aux réunions annuelles.

6.2. Certification des produits forestiers

La zone forestière du Canada est la troisième en importance du monde, dont 48 % (168 millions d'hectares) sont certifiés durables²⁴. En outre, 37 % des forêts certifiées dans le monde se trouvent au Canada²⁵. La certification de la gestion durable des forêts fournit une assurance supplémentaire qu'une entreprise forestière fonctionne dans la légalité, de façon durable et en conformité avec les normes mondialement reconnues d'aménagement forestier durable. Et les consommateurs sont assurés que les produits forestiers venant du Canada proviennent de sources légales et durables.

Au Canada, il existe trois systèmes de certification des forêts : ceux de l'Association canadienne de normalisation (en anglais seulement), du Forest Stewardship Council et de la Sustainable Forestry Initiative.

6.3. Quoi acheter : Approvisionnement du gouvernement du Canada

La [Politique d'achats écologiques du gouvernement du Canada](#) a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement et d'appuyer le développement durable en intégrant des facteurs de performance environnementale au processus de prise de décision en matière d'achats. Elle indique aux ministères et organismes fédéraux d'intégrer des considérations environnementales dans la prise de décisions concernant tous les biens et services. Les ministères sont responsables de fixer des cibles d'achats écologiques, et d'inclure des spécifications et des critères environnementaux. Par conséquent, les fournisseurs jouent un rôle essentiel pour promouvoir le programme

²⁴ Ibid.

²⁵ <http://www.rncan.gc.ca/forets/canada/certification/17475>

environnemental du gouvernement en offrant des produits et des services écologiques. Par exemple, le gouvernement du Canada reconnaît les systèmes de certification des forêts comme moyen de démontrer que le papier provient de sources durables.

Que ce soit en se dotant de lois et de règlements rigoureux sur l'environnement, en recourant à la vérification de tiers ou en adoptant des politiques en matière de durabilité, le Canada doit faire en sorte que sa consommation de matières brutes et sa production de biens transformés respectent des normes de gestion durable. Par exemple, les entreprises forestières canadiennes sont obligées d'adopter des pratiques durables et les organismes publics sont tenus de suivre des politiques d'achats écologiques impliquant l'utilisation de produit du bois provenant de sources durables, ce qui contribue directement à l'objectif de développement durable 12 et aux autres.

Les renseignements fournis dans ce chapitre contribuent aussi directement ou indirectement aux objectifs de développement durable 6, 8, 11, 13, 15 et 16; aux objectifs d'Aichi sur la biodiversité 2, 4, 7 et 14; et aux objectifs 1, 2, 3 et 5 du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.

7. Objectif 15 : « Vie terrestre »

Protéger, rétablir et faire valoir l'utilisation responsable des écosystèmes terrestres, pratiquer une gestion durable des forêts, lutter contre la désertification et freiner et renverser la dégradation des terres et la perte de biodiversité.

Ce chapitre, qui met en évidence quelques contributions canadiennes à l'objectif de développement durable 15, cible particulièrement ce qui suit :

- 15.1 : « ... garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux »
- 15.2 : « promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement à l'échelle mondiale »
- 15.5 : « Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction »
- 15.8 : « ... prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires »
- 15(B) : « Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement »

7.1. Transparence et exactitude des rapports sur les forêts du Canada pour un usage durable

Au pays, les rapports sur les forêts du Canada consistent avant tout à préparer le rapport [L'état des forêts au Canada](#), qui est présenté chaque année au Parlement. Au cours des 27 dernières années, ce rapport a fourni un aperçu de l'état des forêts et de l'industrie forestière au Canada dans un format facile à lire et à comprendre, qui informe les parlementaires, les Canadiens et toutes les autres parties intéressées. Le contenu du rapport est étayé par une variété de recherches scientifiques, de programmes coopératifs de collecte de données fédéraux, provinciaux et territoriaux, et de preuves locales des tendances et changements.

Le Canada utilise aussi diverses sources de données pour rendre compte des aspects sociaux et économiques des forêts et de la foresterie. En tant que bureau statistique central du Canada (et membre de la Commission de statistique des Nations Unies), Statistique Canada produit l'essentiel des principales statistiques socioéconomiques du Canada, notamment les tendances de l'emploi, des exportations, les importations, les salaires et les honoraires, et la contribution de l'industrie forestière au produit intérieur brut du Canada. Un recensement mené tous les cinq ans fournit une mine de renseignements sur la façon dont l'industrie forestière influence le bien-être des collectivités.

À l'échelle internationale, le Canada prône une harmonisation et une simplification des rapports parmi les pays. Nous sommes un membre fondateur et un participant actif du Groupe de travail de Montréal sur les processus, un processus intergouvernemental volontaire qui développe et met en œuvre des critères et des indicateurs harmonisés qui mesurent les progrès de la gestion durable des forêts boréales et tempérées à l'échelle du globe.

Les activités de foresterie doivent se conformer aux exigences particulières des accords internationaux que le Canada a ratifiés, notamment l'*Agenda de 2030*, la *Convention sur la diversité biologique*, l'*Accord de Paris s'inscrivant dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* et la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*. Les provinces et les territoires ont des lois conçues pour atteindre les objectifs que ceux-ci comportent.

Principaux indicateurs mondiaux

En mai 2016, le Canada et la FAO ont tenu ensemble un atelier d'experts internationaux sur le renforcement de la collaboration sur les critères et les indicateurs afin de promouvoir et de démontrer la gestion durable des forêts. L'atelier visait à renforcer les relations entre les processus liés aux critères et aux indicateurs et les autres organismes et tribunes liés aux forêts, tout en proposant des mesures concrètes pouvant promouvoir les intérêts communs, améliorer l'utilisation des critères et indicateurs dans les rapports ou assurer une meilleure collaboration. Un des résultats de l'atelier a consisté à élaborer un ensemble d'indicateurs mondiaux fondamentaux pouvant être utilisés dans les rapports sur de nombreux aspects de la gestion durable des forêts. Le Canada continue d'œuvrer en vue de mettre en place un ensemble mondial d'indicateurs fondamentaux pouvant servir à rendre compte efficacement de la gestion durable des forêts à tous les pays.

7.2. Déboisement, reboisement et restauration

Le déboisement représente l'élimination permanente des arbres d'une forêt en vue de faire un autre usage des terres. Il diffère de la perte temporaire du couvert forestier causée par des incendies naturels ou des activités de gestion durable des forêts, notamment des cultures, lorsqu'il n'y a aucun changement à l'usage des terres et on s'attend à ce que la forêt repousse.

Le taux de déboisement annuel au Canada est parmi les plus bas du monde, soit moins de 0,02 % de la superficie forestière totale, et ce taux baisse depuis plus de 25 ans. Par exemple, 63 100 hectares ont été déboisés en 1990 contre 34 100 hectares en 2015²⁶. Les statistiques sur la perte temporaire du couvert des arbres dans la base de terres forestières, en raison notamment de la récolte des arbres et des activités de sylviculture, sont présentées en détail dans la Base de données nationale sur les forêts du Canada.

L'expansion agricole demeure la cause principale du déboisement (19 000 hectares par année), suivie du développement des ressources pétrolières et gazières et de l'urbanisation (11 000 et 5 000 hectares par année, respectivement)²⁷. Le boisement²⁸, ou la conversion des terres non forestières en terres forestières, n'est pas contrôlé à l'échelle nationale. Des études indiquent que la zone en question est très petite.

C'est important de noter que la récolte de bois d'œuvre, les feux de forêt et les infestations d'insectes ne provoquent pas un déboisement, car les zones touchées seront replantées comme l'exige la loi ou se régèneront naturellement.

7.2.1 Restauration des forêts et du paysage

La restauration des forêts et du paysage consiste à récupérer une fonctionnalité écologique et à améliorer le bien-être humain dans les paysages forestiers déboisés ou dégradés²⁹. Elle ne vise pas à retourner la terre à son état initial, mais elle offre une occasion de remettre des terres dégradées et non productives dans un état fonctionnel qui procure de nombreux avantages à de multiples intervenants maintenant et à l'avenir.

La restauration réussie des forêts et du paysage :

- inverse la dégradation de l'environnement
- améliore la gestion et la gouvernance des terres
- accroît la résilience des collectivités et des paysages
- assure la subsistance basée sur les forêts
- contribue au mécanisme d'atténuation climatique grâce au stockage du carbone

²⁶ <http://cfs.nrcan.gc.ca/pubwarehouse/pdfs/38872.pdf>

²⁷ Les données sur le déboisement imputable au secteur industriel sont fournies dans le rapport sur l'*État des forêts* au Canada.

²⁸ Au contraire, le reboisement consiste à renouveler le couvert forestier par la régénération naturelle, la plantation d'arbres ou l'ensemencement.

²⁹ <http://www.forestlandscaperestoration.org/>

- optimise les biens et services de l'écosystème afin de répondre aux besoins changeants de la société

Grâce, notamment, à des initiatives comme le [Défi de Bonn](#), la restauration gagne du terrain partout dans le monde où de nombreux pays prennent des mesures pour restaurer de grandes zones terrestres. Au Canada, la restauration fait partie de la gestion des forêts depuis de nombreuses années et les efforts augmentent, entre autres ceux consistant à rétablir l'habitat des espèces en péril qui sont axés sur le caribou de la forêt boréale.

La gestion durable des forêts au Canada facilite et soutient des initiatives concrètes en matière de restauration. De nombreux programmes nationaux et provinciaux soutiennent la restauration des forêts et du paysage au Canada, notamment le [Programme national de verdissement](#) qui encourage la plantation massive de semis partout au Canada où il existe un besoin de restauration ou de boisement. Grâce au [50 Million Tree Program](#), le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à planter 50 millions d'arbres d'ici 2025. Des programmes similaires ont été mis en place au Manitoba, au Québec et en Colombie-Britannique pour réagir aux catastrophes écologiques.

7.3. Espèces en péril et biodiversité des forêts

La biodiversité est une mesure essentielle de la santé des forêts. Environ les deux tiers des quelque 140 000 espèces de plantes, d'animaux et de microorganismes du Canada vivent dans la forêt, dont quelque 180 espèces d'arbres. Cela donne une diversité d'écozones forestières, ainsi qu'une répartition unique d'espèces animales et végétales.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux encouragent la protection proactive et à long terme des espèces et de la biodiversité grâce à des lois et des politiques, à des organismes indépendants d'homologation forestière et à notre participation à des initiatives scientifiques et de recherche, à l'engagement des intervenants et à des comités consultatifs.

Le Canada est signataire de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). En vertu de cette Convention, les intérêts forestiers du Canada portent notamment sur les récoltes illégales et le commerce international illégal de produits forestiers, ainsi que sur l'élaboration de règlements CITES qui soutiennent le commerce international légal et durable.

La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII) est un outil législatif en vertu duquel le Canada respecte ses obligations relatives à la CITES. La LPEAVSRCII vise à protéger les espèces animales et végétales du Canada et de l'étranger qui peuvent être mises en péril par la surexploitation due au commerce illégal et à protéger les écosystèmes canadiens contre l'introduction d'espèces considérées comme étant nocives. Elle atteint ces objectifs en

contrôlant le commerce international et le transport interprovincial de certains animaux et plantes sauvages, ainsi que leurs parties et dérivés. La LPEAVSRCII considère aussi comme étant une infraction le transport de faune obtenue illégalement entre les provinces et territoires ou entre le Canada et d'autres pays.

En ce qui concerne les espèces en péril, le Canada encourage les initiatives fédérales et à multiples intervenants relatives à leur habitat et à leur rétablissement, notamment le nouveau Consortium du savoir pour le rétablissement du caribou boréal. Sur le terrain, les ministères collaborent à des initiatives fédérales sur la science forestière afin d'améliorer notre connaissance de ces espèces et de ses besoins essentiels en matière d'habitat, notamment la façon dont les pratiques de restauration des forêts peuvent aider à planifier le rétablissement.

Restauration de l'habitat fragmenté du caribou des bois

Le SCF de RNCAN participe à de nombreux efforts pour fournir des stratégies basées sur la science qui sont axées sur la restauration de l'habitat pour le caribou des bois, une espèce en péril au Canada. Un projet pilote visant à rétablir le territoire morcelé affecté par les impacts cumulatifs du développement sur le paysage fait intervenir les industries d'extraction, les gouvernements provinciaux et fédéral, des universitaires et une Nation autochtone. Le projet fait appel à des spécialistes d'une série de disciplines, notamment les écosystèmes forestiers, la restauration du paysage, les changements climatiques, la gestion durable des forêts et les facteurs socioéconomiques. Les efforts menés en permanence par le SCF de RNCAN ainsi que d'autres organismes fédéraux devraient amener d'autres projets pilotes.

L'introduction et la prolifération d'espèces exotiques forestières envahissantes constituent une menace grandissante pour les forêts du Canada, pour l'industrie forestière en pleine transformation et pour les collectivités qui en dépendent. Leur présence constitue une menace pour le commerce international des produits forestiers et autres du Canada. La prolifération des espèces exotiques envahissantes est aussi reconnue comme étant un problème qui a de nombreuses implications pour la biodiversité, la santé des écosystèmes, les collectivités et la santé humaine. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont mis en place des politiques, règlements et autres mesures pour empêcher l'introduction et l'établissement d'espèces exotiques envahissantes.

7.3.1. Outils d'aide à la décision et cadres de gestion des urgences

En juillet 2016, les ministres de l'Agriculture fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé un cadre de gestion des urgences. Ce cadre reconnaissait qu'étant donné que le nombre d'urgences liées à la biodiversité continue d'augmenter, notamment celles liées aux espèces exotiques envahissantes, il faut des approches mieux intégrées et fondées sur la collaboration. C'est ainsi qu'une [Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada](#) a été élaborée. L'objectif est de mieux intégrer et d'améliorer les politiques, programmes, processus et mesures qui protègent la santé des végétaux et des animaux, notamment dans les écosystèmes forestiers, en mettant l'accent sur la prévention et l'atténuation des risques.

En 2017, le Canada a annoncé un soutien pour mettre sur pied le Centre de protection des végétaux, un nouveau centre de recherche de classe mondiale sur la santé des végétaux à Sidney, en Colombie-Britannique. Le centre va regrouper de l'équipement génomique ultramoderne, des outils bio-informatiques et de l'expertise scientifique pour mener de la recherche innovatrice et fournir des services de protection des plantes avec des partenaires de partout au Canada. Des projets de recherche de grande envergure sont déjà en cours; ils utilisent le séquençage génomique et l'analyse bio-informatique pour développer des outils servant à détecter rapidement et avec précision les espèces exotiques envahissantes qui menacent nos forêts.

L'élaboration d'un cadre d'analyse des risques dans le cadre de la [Stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers](#) du Canada est un important outil d'aide à la décision pour les gestionnaires d'espèces exotiques envahissantes forestières dans tout le pays, car elle fournit une structure pour préparer des analyses communes basées sur des preuves, des réponses harmonisées et des pratiques exemplaires.

Le Canada contribue aussi à l'élaboration et à la défense de normes régionales et internationales de mesures phytosanitaires visant à atténuer le risque de déplacer des espèces exotiques envahissantes par le commerce de produits forestiers. Le pays a aussi fait des progrès pour atténuer l'impact des espèces exotiques envahissantes prioritaires préoccupantes pour les écosystèmes des forêts. Par exemple, étant donné la progression et la propagation constantes de l'agrile du frêne au Canada, les chercheurs canadiens ont fourni une série d'outils et de stratégies qui fournissent aux gestionnaires des forêts des options pour relever le défi, surtout dans les forêts urbaines durement touchées. Un insecticide botanique injecté dans des arbres de grande valeur a notamment été mis au point en 2012 pour contrôler l'agrile du frêne.

L'Ontario instaure une loi sur les espèces envahissantes

En novembre 2015, l'Ontario a adopté la *Loi sur les espèces envahissantes* afin de prendre d'autres mesures pour protéger les collectivités contre les répercussions sociales, économiques et écologiques importantes des espèces envahissantes.

Cette loi soutient la prévention, la détection précoce, l'intervention rapide et l'élimination des espèces envahissantes. Elle donne aussi à l'Ontario les moyens d'interdire la possession et le transport de certaines espèces envahissantes; permet d'intervenir plus tôt et de réagir vite pour empêcher les espèces envahissantes de se propager; et elle aide à assurer la conformité grâce à des mesures d'inspection et d'application modernisées.

L'Ontario continue de collaborer avec des partenaires clés pour éduquer le public et s'attaquer à la menace grandissante que posent les espèces envahissantes. En plus d'instaurer la loi, l'Ontario fait chaque année des investissements considérables pour combattre la propagation des espèces envahissantes. En 2016 par exemple, de nouveaux investissements ont consisté à :

- Soutenir le travail que le Centre des espèces envahissantes accomplit pour pousser la recherche sur de nouveaux agents de lutte biologique pour phragmites et le dompte-venin de Russie
- Fournir un soutien additionnel au Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario (OFAH), qui existe depuis 25 ans, afin de renforcer le service téléphonique pour le signalement des espèces envahissantes, le système de suivi en ligne et l'application mobile, la gestion et l'éradication de la stratiote dans la voie navigable Trent-Severn et les initiatives de sensibilisation du public
- Procurer un nouveau financement au Conseil des plantes envahissantes de l'Ontario pour qu'il puisse amener les municipalités à se doter de stratégies de gestion des plantes envahissantes
- Soutenir la Federation of Ontario Cottagers' Associations et le travail qu'elle accomplit auprès des propriétaires en bordure des lacs pour empêcher la propagation d'espèces envahissantes aquatiques, notamment la publication de *A Shoreline Owner's Guide to Invasive Species*

7.4 Financement de la vie terrestre

Le Canada soutient depuis des années la gestion durable des forêts à l'échelle internationale. La nouvelle Politique d'aide internationale féministe du Canada, qui a été lancée en juin 2017, est basée sur des preuves et tient compte de l'expertise et de l'avantage comparatif du Canada. Elle soutient les objectifs de développement durable, qui visent à éradiquer la pauvreté d'ici 2030, et s'harmonise aussi avec l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à protéger l'environnement. Cette nouvelle politique soutient, entre autres, le leadership et la prise de décisions des femmes dans le cadre des efforts déployés pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, le renforcement de la résilience et la gestion durable des ressources naturelles.

Les dépenses annuelles pour les projets bilatéraux liés en partie ou en totalité aux forêts se sont élevées à 2,33 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016 et à 1,83 million de dollars pour l'exercice 2016-2017. Le projet *Agroforesterie et foresterie en Sulawesi, Indonésie : associer les connaissances à la pratique* décrit plus loin est un exemple de programme bilatéral.

Le financement canadien des initiatives multilatérales inclut ce qui suit :

1. Fonds pour l'environnement mondial

Le Canada est le sixième donateur en importance en vertu de la sixième reconstitution des ressources (FEM-6), couvrant la période 2014–2018. Le Canada a versé 233,09 millions de dollars canadiens pour la FEM-6, tandis que les engagements totaux se sont élevés à 4,43 milliards de dollars américains. Les forêts sont reconnues par le FEM pour leur rôle dans la conservation de la biodiversité, la prestation de services environnementaux et leur contribution au développement durable.

La FEM-6 inclut une stratégie de gestion durable des forêts de 250 millions de dollars américains, qui vise à obtenir une série d'avantages environnementaux comme une meilleure gestion des forêts, l'adoption d'une approche intersectorielle et au niveau du paysage, et la promotion de l'engagement des intervenants, notamment les collectivités autochtones, la société civile, le secteur privé et les collectivités locales.

2. Fonds vert pour le climat

Le Canada s'est engagé à verser 300 millions de dollars canadiens pour la période initiale de mobilisation des ressources du Fonds (2015-2018), soit 190 millions en subventions et 110 millions sous forme de contribution repayable. En termes d'équivalence des subventions, le Canada est actuellement le dixième donateur en importance du Fonds vert pour le climat. En soutenant le Fonds vert pour le climat, le Canada aide à promouvoir le changement de paradigme vers de faibles émissions et des voies de développement à l'épreuve du climat en aidant les pays en développement à limiter ou à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux répercussions des changements climatiques dans le contexte du développement durable.

3. Forest Carbon Partnership Facility

Le Canada est le quatrième donateur en importance de la Forest Carbon Partnership Facility (FCPF); il a versé 40 millions de dollars canadiens à son fonds de préparations et cinq millions à son fonds de carbone, deux mécanismes de financement distincts, mais complémentaires du FCPF. Le FCPF est un regroupement mondial de gouvernements, d'entreprises, de société civile et d'Autochtones, qui s'occupe de la réduction des émissions provenant du déboisement et de

la dégradation des forêts, de la conservation du stock de carbone forestier, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus). Les deux fonds ont réuni plus de 1,1 milliard de dollars américains à ce jour.

4. Fonds d'assistance technique du Fonds pour le biocarbone

En 2011, le Canada a versé 4,5 millions de dollars canadiens au Fonds d'assistance technique du Fonds pour le biocarbone (BioCFplus), une initiative publique-privée qui mobilise de nouvelles ressources pour des projets qui séquestrent ou conservent le carbone dans les écosystèmes forestiers et agricoles.

Agroforesterie et foresterie en Sulawesi, Indonésie : associer les connaissances à la pratique

Ce projet de 9,6 millions de dollars canadiens, qui s'est étalé sur six ans, a pris fin en mars 2017 et a réussi à assurer des moyens de subsistance durables aux petits exploitants agricoles du Sulawesi, notamment les femmes, par la foresterie et l'agroforesterie. Il a soutenu la plantation, la gestion et la commercialisation de cultures arbustives plus diversifiées et adaptées à l'environnement. Son approche intégrée axée sur le paysage a encouragé la gestion durable de l'agriculture et des ressources naturelles en : (1) rehaussant les capacités techniques des personnes (2) favorisant les occasions d'entreprises et de moyens de subsistance par l'établissement d'entreprises dans le domaine de l'agroforesterie, et (3) bâtissant des assises économiques par la découverte d'occasions de marchés et d'établissement de liens commerciaux. Le projet a permis de travailler sur ces questions à l'échelle des villages, des districts et des provinces afin de rehausser l'accès équitable aux ressources et leur utilisation et d'améliorer la saine gouvernance environnementale grâce à la participation à ces questions par les intervenants locaux et par leur appropriation de celles-ci.

Voici les résultats obtenus jusqu'en octobre 2016 dans dix districts de trois provinces de l'île de Sulawesi : (1) amélioration de la qualité de vie : hausse du revenu de plus de 630 000 personnes (dont plus de la moitié sont des femmes), création de 288 pépinières et de 545 essais de démonstration pour les fermiers et création ou renforcement de 98 entreprises agroforestières; (2) amélioration de la gouvernance de la planification des ressources naturelles et de l'utilisation du territoire : la gouvernance de la planification des ressources naturelles et de l'utilisation du territoire s'est améliorée; et (3) plus de 735 000 hectares de systèmes agroforestiers, agricoles et forestiers sont gérés de façon plus durable : 73 communautés de 10 districts profitent des stratégies de conservation du moyen de subsistance, de modèles des services environnementaux et d'outils d'évaluation de la vulnérabilité afin de cerner, de cartographier et de surveiller les menaces pour le milieu local. Les cibles prévues, soit une participation de 30 % à 50 % des femmes ont été atteintes dans la majorité des activités. La formation sur la sensibilisation à l'égalité entre les sexes a résulté en la participation active des femmes au sein d'équipes agricoles au processus décisionnel et en l'adoption de leurs idées. Dans les trois domaines, les cibles ont été dépassées.

Comme nous l'avons vu, la gestion durable des forêts est une façon d'utiliser et d'entretenir les forêts afin de préserver à la longue leur valeur et leurs avantages environnementaux, sociaux et économiques.

Au Canada, les décisions et les activités liées à la gestion durable des forêts sont basées sur des études scientifiques, des processus de planification rigoureux et des consultations publiques. Afin de soutenir ces décisions et activités, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont dotés de lois, de règlements et de politiques afin d'instaurer des normes et des pratiques de gestion durable à l'échelle du pays.

Ces normes et pratiques soutiennent directement l'objectif *Vie terrestre* en suivant une gestion durable des forêts, en encourageant la restauration et la conservation des forêts; en remplissant les obligations internationales du Canada; en prenant des mesures pour les espèces en péril et les espèces exotiques envahissantes; et en mobilisant les ressources pour la gestion durable des forêts.

Les renseignements fournis dans ce chapitre contribuent aussi directement ou indirectement aux objectifs de développement durable 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 16 et 17; aux objectifs d'Aichi sur la biodiversité 4, 5, 7, 9, 12, 14 et 15; et aux objectifs 1, 2, 4, 5 et 6 du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.

8. Objectif 17 : « Partenariats pour la réalisation des objectifs »

Consolider les moyens pour mettre en œuvre et revitaliser le partenariat mondial en matière de développement durable.

Dans cette section, nous présentons quelques contributions du Canada liées aux forêts dans le cadre de l'objectif de développement durable 17, qui cible particulièrement ce qui suit :

- 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.
- 17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
- 17.16 : Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable
- 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

8.1. Ententes de collaboration en science et technologie

Le Canada a des ententes officielles et informelles liées aux forêts avec la République populaire de Chine, la République de Corée, le Chili, le Mexique, l'Indonésie et d'autres pays. Plusieurs de ces ententes répondent à un besoin de partager les ressources pour les feux de végétation ou d'acquérir la capacité de détecter et de surveiller les feux de forêt. L'estimation du carbone stocké dans les arbres est une autre percée scientifique canadienne mise à la disposition de toutes les parties intéressées. La comptabilisation des feux et du carbone forestier est traitée plus en détail ci-dessous.

8.1.1 Comptabilisation du carbone forestier

Le climat influence grandement les forêts qui influencent à leur tour le climat. Les chercheurs canadiens s'intéressent beaucoup à la façon dont le changement climatique affecte l'équilibre entre les sources/puits de dioxyde de carbone des forêts du Canada. [Le modèle du bilan du carbone du secteur forestier canadien \(MBC-SFC3\)](#) est le modèle central du Système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone des forêts du Canada. À l'aide de cet outil logiciel, les utilisateurs utilisent leur propre information sur la gestion forestière à l'échelle du peuplement ou du paysage pour calculer les stocks de carbone et les modifications de ces stocks dans le passé (suivi) ou dans l'avenir (projection). Les utilisateurs peuvent également créer, simuler et comparer différents scénarios afin d'en évaluer les répercussions sur le carbone. Cela peut alors influencer les décisions sur les niveaux ou les approches en matière de récolte durable. Le modèle produit l'estimation annuelle des émissions de gaz à effet de serre des forêts du Canada afin de remplir les engagements internationaux en matière de rapports.

Le Canada collabore dans le cadre de diverses ententes officielles et informelles en matière de science et technologie avec des experts de pays comme la République populaire de Chine, la République de Corée et le Mexique pour développer le modèle du bilan de carbone et l'appliquer notamment pour la gestion durable des forêts, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prise de décisions politiques. Le modèle est conforme aux lignes directrices sur les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et tous les autres pays peuvent le consulter librement.

Des scientifiques canadiens, en collaboration avec des experts de l'Australie, du Kenya et l'ancienne Clinton Climate Initiative, ont développé la « prochaine génération » d'outils conviviaux et complets qui permettent de quantifier les émissions liées à l'utilisation des forêts et des terres ainsi que les éliminations en utilisant la technologie moderne comme les métadonnées et l'infonuagique. Ces outils sont ce qu'on appelle [moja global](#). Ces outils, qui ont été conçus comme des logiciels de source ouverte, peuvent être continuellement améliorés en réponse aux développements dans les accords scientifiques et internationaux. C'est pourquoi le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques s'est

officiellement joint à moja global et a fortement soutenu une adoption à grande échelle des outils par l'ensemble des pays.

8.1.2 Feux de végétation

Avec les changements climatiques, la fréquence et l'intensité des feux de végétation devraient augmenter, ce qui présente une menace sérieuse pour les collectivités et les ressources forestières. Les feux de végétation constituent une préoccupation nationale et internationale, car la fumée et les émissions de carbone dégagées pendant la combustion ne respectent pas les frontières du pays. À sa demande, le Canada joue un rôle de premier plan dans les efforts pour améliorer l'intervention d'urgence lorsqu'il y a des feux de végétation dans des pays comme l'Argentine, le Chili, l'Indonésie, la Malaisie et le Mexique, en partageant les connaissances en matière de gestion des incendies, l'innovation et la recherche, et si possible en mettant en commun les ressources nécessaires dans les situations de crise. En fait, la science et la technologie utilisées au Canada pour les feux de végétation ont été appliquées dans le monde entier comme système d'alerte incendie rapide au niveau régional partout en Europe et dans certaines parties de l'Afrique et de l'Asie, et à un niveau national dans 19 pays.

8.2. Partenariats pour le développement durable : le Réseau international de forêts modèles

Le principe de forêt modèle a vu le jour au Canada en 1990 en réponse à un sérieux conflit dans le secteur des forêts. Les intervenants voulaient avoir davantage leur mot à dire dans la façon dont les forêts étaient gérées et évaluées en dehors du seul bois d'œuvre. Il s'agissait de choisir une vaste zone (un ou plusieurs bassins aquifères) où un partenariat diversifié pourrait déterminer ce que la durabilité signifie pour eux, développer une vision commune de leur paysage, négocier un plan stratégique, puis mettre ce plan en œuvre ensemble.

Une forêt modèle est généralement décrite comme une zone géographique et une approche basée sur un partenariat de la gestion durable des forêts et des paysages plus vastes qui les entourent. Il s'agit d'un paysage pleinement fonctionnel composé de forêts, d'exploitations agricoles, de zones protégées, de rivières et de villes. L'approche est basée sur un système de gouvernance flexible et inclusif qui combine les besoins sociaux, environnementaux et économiques des collectivités locales et la durabilité des grands espaces. À défaut d'un robuste cadre de gouvernance, il peut être difficile d'avoir le soutien nécessaire pour établir des politiques et des programmes qui fonctionnent convenablement.

Quelque 25 ans plus tard, il y a 71 forêts modèles dans 31 pays couvrant plus de 100 millions d'hectares, la plupart dans le monde en développement. Toutes font partie du [Réseau international de forêts modèles](#). Le Réseau vise à faciliter l'échange de connaissances et le partage de pratiques exemplaires entre les membres (Nord-Sud, Nord-Nord ou Sud-Sud) afin d'« accélérer » la mise en

œuvre. Un petit secrétariat installé au Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada supervise le fonctionnement quotidien du Réseau.

La durabilité est un processus. Les forêts modèles mettent en pratique les priorités et engagements nationaux et mondiaux en matière de développement durable à la longue et d'une manière intégrée. Souvent en mobilisant les plus vulnérables comme les femmes et les Autochtones. À cet égard, elles cadrent directement avec la plupart des objectifs de développement durable, et pas seulement à ceux qui sont mis en évidence dans le présent rapport.

Les activités ci-dessus soutiennent directement les *partenariats pour la réalisation des objectifs* par le biais d'une collaboration scientifique traditionnelle et d'un transfert technique afin de réduire les risques économiques, environnementaux et sociaux pour les forêts et les collectivités qui en dépendent. En outre, les principes canadiens entourant la gouvernance, la gestion durable des forêts et la coopération transsectorielle ont été partagés avec et adoptés par des partenariats locaux par le biais du Réseau international de forêts modèles. Dans ces exemples, les forêts fournissent un contexte important comme base terrestre pour les intervenants impliqués.

Les renseignements fournis dans ce chapitre contribuent aussi directement ou indirectement aux objectifs de développement durable 1, 2, 5, 12, 13 et 15; aux objectifs d'Aichi sur la biodiversité 5, 7 et 17; et aux objectifs 1, 2, 3, 5 et 6 du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.

9. Conclusion

Les forêts sont un aspect essentiel du développement durable. Elles procurent divers avantages au niveau des écosystèmes et des moyens de subsistance, qui concourent simultanément à l'attente des objectifs de développement, ce qui contribue directement ou indirectement à tous les objectifs de développement durable qui soutiennent le Programme de 2030.

Comme démontré plus haut, le Canada a une expertise scientifique de renommée mondiale dans les domaines de la surveillance des forêts, la gestion des feux de végétation, des ravageurs et des maladies forestiers, et le développement de nouveaux produits et applications pour les forêts. Le Canada est aussi un chef de file en matière de politiques sur la gestion durable des forêts et la gouvernance multi-intervenants. Étant donné sa longue pratique couronnée de succès et prônant la collaboration, et sa profonde expertise scientifique, le Canada va pouvoir maintenir sa capacité d'adaptation et assurer la durabilité de ses forêts pendant les décennies à venir.

En ce qui concerne les objectifs de développement durable mis en évidence dans ce rapport, nous avons constaté que les bassins aquifères et les terres humides des forêts fournissent les trois quarts de l'eau douce accessible du monde (objectif de développement durable 6). Les forêts doivent faire partie de n'importe quelle discussion ou planification sur les ressources hydriques, la biomasse des forêts est bonne pour l'environnement et une solution de rechange de plus en plus populaire aux combustibles

fossiles (objectif de développement durable 11); et des lois et règlements rigoureux sur les forêts, la certification des forêts et des politiques d'achats durables contribuent directement à des habitudes de consommation et de production durables (objectif de développement durable 12).

Vie terrestre, l'objectif de développement durable 15, est le seul objectif qui mentionne spécifiquement les forêts et convient tout naturellement pour examiner à fond leurs contributions au développement durable. La gestion durable des forêts basée sur la recherche scientifique et des processus de planification participatifs, combinés à de robustes outils législatifs et réglementaires, est essentielle pour la protection, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, notamment la biodiversité. Les partenariats (objectif de développement durable 17) réduisent les risques économiques, environnementaux et sociaux pour les forêts et les collectivités forestières, tandis que la gouvernance participative et la coopération intersectorielle sous-tendent la réussite.